

M. Jerome: Je veux dire que pendant toutes ces heures, le parti d'en face a eu le temps de faire des propositions.

L'hon. M. Greene: Ses membres n'ont pas eu une seule idée depuis la défaite de Diefenbaker.

Une voix: Qui est le phraseur, à présent?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Sudbury (M. Jerome) a la parole. Qu'on lui permette donc d'essayer de faire un discours.

Une voix: Il essaie.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Redoublez d'effort.

M. Jerome: Avant que nous n'abandonnions le sujet, je voudrais faire une ou deux remarques intéressantes sur l'avantage que retirent les vis-à-vis de la façon dont la Chambre fonctionne à l'heure actuelle. L'honorable vis-à-vis qui a parlé tout à l'heure aimerait peut-être apprendre, par exemple, qu'au cours d'une séance de l'un des comités permanents de la Chambre—et l'on semble généralement d'avis que les comités sont une bonne occasion pour les députés de l'opposition de participer sérieusement aux critiques contre le gouvernement—les membres de l'opposition avaient proposé, lors de la séance préliminaire du début de l'année, que l'élection du président et du vice-président ne soit pas restreinte aux députés ministériels mais que d'autres partis de la Chambre y soient représentés. En conséquence, le nom d'un député de l'opposition fut proposé pour la vice-présidence de l'un des comités permanents. Néanmoins, après cette décision, l'assistance des députés de l'opposition aux réunions du comité est tombée à presque zéro.

• (9.20 p.m.)

Comme si cela n'était pas suffisant, il y a environ trois semaines, le même comité se réunissait pour prendre des décisions au sujet d'un rapport qui devait être présenté à la Chambre. Je ne vous apprends pas ici des choses qui m'ont été racontées par d'autres; je parle en toute connaissance de cause, comme membre de ce comité. Je ne vous nommerai pas les députés pris en défaut car cela pourrait les embarrasser, mais je pourrais les nommer. Il y a un principe en jeu ici. Le comité comptait assez de députés ministériels parmi ses membres pour en arriver à des décisions nécessaires pour le rapport, mais après avoir attendu une demi-heure, le comité dut lever la séance car aucun membre d'au-

[M. l'Orateur.]

cun parti de l'opposition n'était venu à la réunion.

Des voix: Oh, oh!

M. Jerome: Si le député de Cap-Breton désire prendre la parole et me demander des détails, je me ferai un plaisir de les lui donner. Mais il ne se lève pas, à ce que je vois.

M. MacInnis: Puisque le député me demande pour la deuxième fois de me lever, vous permettrez certainement que la question soit mise aux voix?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Baldwin: Le député me permettrait-il de relever son défi?

M. Jerome: Enchanté.

M. Baldwin: Très brièvement, pour une minute seulement.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. L'ordre doit régner à la Chambre. Le député inaugure un nouveau concept à l'égard des débats à la Chambre en prétendant qu'un député qui a la parole peut la céder à un autre député pour un certain laps de temps, puis la reprendre. Je crains que nos procédures ne le permettent pas. Le député peut accepter une question mais ne peut dire qu'il cédera la parole pour un laps de temps donné afin de permettre qu'on relève un défi. Je propose que le député soit autorisé à prononcer son discours.

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, j'ai une ou deux remarques à faire et je serais ensuite enchanté d'accepter une question du leader à la Chambre du parti d'en face. Je remarque, en le déplorant, que bien qu'il ait participé au comité spécial chargé de modifier le Règlement et qu'il y soit maintes fois intervenu en termes très énergiques, il n'a pas estimé bon de participer aujourd'hui au débat.

M. Baldwin: Eh bien, je vais le faire. Le député accepterait-il une question?

M. Jerome: Oui, dès que j'aurai terminé, si vous l'autorisez, monsieur l'Orateur.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Cape Breton-East Richmond (M. MacInnis) pose la question de privilège.

M. MacInnis: Je pose la question de privilège parce que le député s'est permis de porter des jugements sur les procédures de la